

---

## CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE MOBILITE DURABLE

---

### CONTEXTE

Le canton de Vaud connaît un essor important sur le plan économique et démographique. Le parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains (Y-PARC) s'inscrit dans cette mouvance : à terme, ce sont près de 10'000 emplois qui devraient y être proposés par plusieurs centaines d'entreprises.

Pour éviter que cette perspective de développement réjouissante ne s'accompagne à moyen terme de conséquences négatives en termes de déplacements et de stationnement, une démarche de gestion de la mobilité a été lancée. Son principe général est de promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et de rationaliser l'usage de cette dernière.

### LIGNES DIRECTRICES

Les lignes directrices du plan de mobilité sont les suivantes :

- |               |   |
|---------------|---|
| Social        | <ul style="list-style-type: none"><li>Y Octroi d'avantages sociaux aux employé-e-s</li><li>Y Tendre vers une équité de traitement entre employé-e-s d'une même entreprise, quel que soit leur mode de transport</li><li>Y Création de conditions-cadres favorables pour limiter les trajets effectués</li></ul>                               |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"><li>Y Réduction de l'impact environnemental des entreprises et du parc technologique</li><li>Y Mise en valeur les qualités naturelles du parc (optimiser l'espace dédié au stationnement)</li><li>Y Sensibilisation des entreprises et de leurs employé-e-s aux impacts de leurs déplacements</li></ul>     |
| Economie      | <ul style="list-style-type: none"><li>Y Avantages économiques pour les employé-e-s et les entreprises</li><li>Y Maximisation de l'accessibilité du parc technologique</li><li>Y Maintien et développement de l'attractivité du parc</li></ul>   |
| Processus     | <ul style="list-style-type: none"><li>Y Collaboration de tous les acteurs concernés</li><li>Y Construction de synergies entre entreprises (ressources, actions communes)</li><li>Y Création d'une communauté et identité communes dans le parc</li><li>Y Bon accès à l'information à tous les niveaux (inter- et intra-entreprises)</li></ul> |

### ORGANISATION DE PROJET

L'organisation de projet établie vise l'élaboration d'un plan de mobilité interentreprises, sa mise en œuvre, son suivi dans le temps et son développement continu.

- Y La gestion opérationnelle du plan de mobilité est effectuée par Y-Parc SA.
- Y Le « **comité directeur mobilité** » se compose d'une part d'entreprises et de propriétaires immobiliers et fonciers du parc et, d'autre part (et selon les besoins), de représentants des autorités communales et cantonales. Il a pour mission de discuter, modifier et valider les mesures et actions proposées par Y-Parc SA. Il se réunit, en principe 4 fois par an.
- Y Les principes globaux et les mesures contraignantes sont soumis par le Comité directeur mobilité à l'approbation de l'« **assemblée des répondants mobilité des entreprises** ». Cette dernière se réunit en principe 2 fois par an. Les mesures et actions validées par le comité directeur mobilité, ou par l'assemblée elle-même, sont proposées pour adhésion des entreprises.

### ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

(Indiquer le nom de votre entreprise : .....)

Dans ce contexte, en signant la présente charte, nous nous engageons à :

- Y Désigner un(e) interlocuteur/trice au sein de l'entreprise qui serve de point de contact privilégié pour recevoir et relayer aux collaborateurs, les informations relatives au plan de mobilité et à ses mesures.
- Y Encourager nos collaborateurs/trices à réduire le recours à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail.
- Y Promouvoir en interne le plan de mobilité d'Y-PARC en informant régulièrement nos collaborateurs/trices des mesures mises en place pour promouvoir la mobilité multimodale sur le site.
- Y Inciter nos collaborateurs/trices à participer aux événements organisés et aux mesures prises dans le cadre du plan de mobilité.
- Y Faire part à tout moment de problèmes ou de suggestions d'améliorations émanant de nos collaborateurs/trices concernant les services proposés.
- Y Collaborer aux analyses et enquêtes de zone relatives à la mobilité.

### ENGAGEMENT DES AUTORITES (VILLE D'YVERDON-LES-BAINS)

En signant la présente charte, les autorités concernées s'engagent à :

- Y Etudier les demandes formulées par Y-Parc SA en matière d'infrastructures et d'accessibilité pour tous les modes de déplacements et d'en évaluer la faisabilité technique et financière ;
- Y Assurer un rôle d'accompagnement auprès des entreprises du parc, en se tenant à disposition pour toute demande d'information concernant la gestion de la mobilité sur le site d'Y-PARC et les projets menés par la Municipalité à cet égard.

Ces engagements seront tenus, sous réserve du respect des cadres légaux et de la compatibilité des demandes avec les objectifs fixés par la Municipalité.

Lieu et date : .....

Pour l'entreprise :

.....

Pour le gestionnaire du parc (Y-Parc SA) :

.....

Pour la Ville d'Yverdon-les-Bains :

.....